
Avec le numéro "3620 dites notaire", les notaires sont à l'écoute des Français

Dans un contexte exceptionnel de confinement et pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les notaires de France se mobilisent pour leurs concitoyens.

La crise sanitaire inédite que traverse le pays suscite chez les Français de légitimes interrogations en matière juridique.

C'est pourquoi, du 1er au 10 avril, ils offrent des consultations par téléphone via le « 3620* dites notaire ». 7 jours sur 7, de 14 h à 19 h, des notaires de toute la France répondent ainsi aux questions que se posent les Français en matière immobilière, de droit de la famille ou de l'entreprise.

*coût d'un appel local

A NOTER - La lutte contre l'épidémie, la priorité aujourd'hui, a obligé les études notariales à fermer leurs portes. Pour autant, les notaires poursuivent leur activité et sont joignables par téléphone, par courrier, par courriel ou visioconférence. La mise en place de ce numéro d'appel téléphonique 3620 est une nouvelle illustration du lien permanent qui existe et qui se poursuit malgré le contexte entre les français et le notariat. »

Contacts presse Conseil supérieur du notariat :

Mathieu Ferrié : 01.44.90.31.74 – mathieu.ferrie.csn@notaires.fr

Meriam Barka : 01.44.90.31.79 – meriam.barka.csn@notaires.fr

Télécharger le visuel avec la femme

Télécharger le visuel avec le couple

Télécharger le visuel avec l'homme